Répartition probable au Québec et déclaration des captures

Aire de répartition probable et mentions de renards gris au Québec (1940 à 2015)

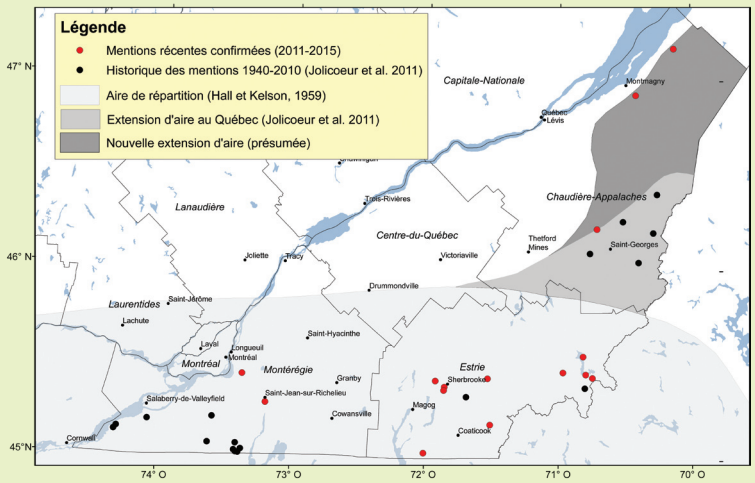

- Espèce à déclaration obligatoire à un agent de protection de la faune en vertu du règlement sur les animaux à déclaration obligatoire (LRQ C-61.1);
- Si l'animal est mort, vous devez aviser un agent de protection de la faune sans délai et lui remettre la capture si ce dernier l'exige. Si l'animal est vivant et indemne dans un piège ou un collet, dans tous les cas, vous devez le libérer sur-le-champ et aviser le responsable régional de la gestion des animaux à fourrure du MFFP;
- La déclaration des captures ou abattages accidentels de renards gris permet d'accroître et de mettre à jour les connaissances sur l'espèce. Votre collaboration est donc primordiale.
- Pour faire une **déclaration** ou un **signalement**, communiquez avec **S.O.S Braconnage** :
  1 800 463-2191 / centralesos@mffp.gouv.qc.ca

Recherche, rédaction et idées : Antoine Martineau-Rousseau (ARTCA)
Révision : Gaétan Fournier, Jean-François Dumont et Pierre-Yves Collin (MFFP)
Conception graphique : Aymeric Thach (FTGQ)

Photo : Nick Dunlop ©

Connaissez-vous le renard gris?

- *Une espèce en progression au Québec*
- *Occasionnellement observée ou capturée lors du piégeage*
- *Espèce à déclaration obligatoire*

Historique de l'espèce et caractéristiques physiques d'identification

Historique du renard gris au Québec

- 1893-1894 : première mention à Johnville par un naturaliste d'expérience. Cette mention constitue la plus ancienne au Canada;
- 1940-1950 : capture au piégeage à Saint-Augustin-de-Woburn (confirmée en 2000);
- 1975 : mention crédible d'une capture au piégeage, mais non validée;
- 1981, 1984-1985, 2010, 2013, 2014 et 2015 : plusieurs captures accidentelles au piégeage dans le secteur de Saint-Bernard-de-Lacolle. L'un des renards avait une étiquette et provenait vraisemblablement de l'état de New York;
- Plusieurs autres mentions provenant de captures accidentelles ont été rapportées entre les années 1990 et 2010. Depuis 2011, les mentions sont en augmentation dans le sud du Québec, en plus de s'étendre vers le nord-est.

Caractéristiques physiques d'identification

Bande foncée de poils noirs et raides sur la queue

Dos et flanc gris argenté

Oreilles rondes

Tache noire distinctive sur le museau, sous chaque oeil et sur la mâchoire inférieure

Gorge blanche

Coloration cannelle à la base du cou, sur le ventre et les pattes

Extrémité de la queue noire

Queue aplatie latéralement

Pattes courtes et corps trapu

Poils de jarre annelés

Comment différencier le renard gris du renard roux et de ses variantes?

Spécimens (comparatifs et particularités)

Le renard gris a le museau plus court

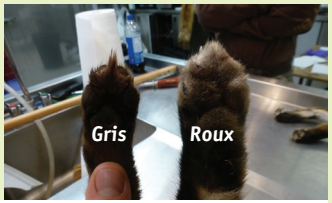

Patte du renard gris très fine ressemblant à celle d'un chat domestique

Dents fines et os frontal dépourvu de muscle chez le renard gris

Poils annelés du renard gris

Photos : Antoine Martineau-Rousseau ©

Variantes de coloration entre le renard roux et le renard gris

Note : Les principales erreurs d'identification entre les deux espèces proviennent de la variante croisée du renard roux